

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tanger, le 30 avril 2026

AFRIC INDUSTRIES a publié son RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2025 sur son site internet, consultable sous le lien suivant :

<https://www.africindustries.com/wp-content/uploads/2026/04/30.04.2026-RAPPORT-FINANCIER-ANNUEL-2025-1.pdf>

Par ailleurs, suite à la tenue du Conseil d'Administration de la société AFRIC INDUSTRIES le 17 Mars 2026, ayant arrêté les comptes annuels de l'exercice 2025, une publication a eu lieu sur le journal « MEDIAS.24 », en date du 24/03/2026 comprenant les commentaires des Dirigeants sur les réalisations de l'année 2025 (Résultats Annuels 2025).



Aux Actionnaires de la société
AFRIC INDUSTRIES S.A.
Zone industrielle – Route de Tétouan – Lot 107
Tanger– Maroc

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025**

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société **AFRIC INDUSTRIES S.A.**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de **49.153.558,80 MAD** dont un bénéfice net de **7.530.115,56 MAD**.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société **AFRIC INDUSTRIES S.A.** au 31 décembre 2025, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés de l'audit	Notre réponse
Titres de participation	
Au 31 décembre 2025, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur brute comptable de 21.625 KMAD et une valeur nette de 21.580 KMAD (provision de 45 KMAD sur les titres BALCONY RESIDENCES S.A.), soit 38% du montant total de l'actif net de la société. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût historique. La société procède à l'évaluation de ces titres soit en fonction de l'actif net comptable, soit en fonction de la rentabilité et des perspectives d'avenir du titre.	Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valeur d'utilité de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à : – Prendre connaissance du processus de détermination de la valeur actuelle des titres de participation ; – Examiner les méthodes d'évaluation et les éléments chiffrés utilisés par la Direction pour déterminer les valeurs actuelles ;

Questions clés de l'audit	Notre réponse
L'estimation de la valeur actuelle des titres requiert l'exercice du jugement de la Direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées. Dans ce contexte, nous avons estimé que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit, en raison du poids de ces actifs dans le bilan de l'importance de la part des jugements de la Direction et des incertitudes dans la détermination des hypothèses de flux de trésorerie, notamment la probabilité de réalisation des prévisions retenues par la Direction.	— Tester par sondage l'exactitude arithmétique des valeurs actuelles retenues par la Société.
Créances clients	
Au 31 décembre 2025, les créances clients présentent une valeur nette de 11.135 KMAD, soit 19% du total de l'actif net de la société. Nous avons considéré que la dépréciation des créances clients est un point clé d'audit compte tenu de l'importance de ces créances dans le bilan de la société et de la sensibilité du processus de recouvrement dans le contexte économique actuel.	Nos contrôles relatifs à la dépréciation des créances clients ont notamment consisté à : — Examiner la balance âgée, analyser les retards de paiements et discuter avec la direction les raisons du retard dans le recouvrement de certaines créances significatives ; — Analyser les paiements reçus postérieurement à la date de clôture pour les créances les plus significatives ; — Contrôler le calcul de la provision pour dépréciation et sa conformité avec les règles de provisionnement adoptées par la société.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux Actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Rabat et Tanger, le 24 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

BDO S.A



BDO S.A.
Audit, Tax & Advisory
10100 - Rabat
Rue Al Mayssa, ACS, Secteur 15.
Téléphone : 212 5 37 63 37 02 (A 06)
Télécopie : 212 5 37 63 37 11
ICE 001529804000091

Abderrahim GRINE
Associé

A&T Auditeurs Consultants



A&T AUDITEURS CONSULTANTS
Résidence Les 4 Temps Bloc C
Avenue Abdelah Guénoun
Rue Al Yamagh N° 57 - Tanger
Tél +212 (0) 5 39 32 00 46

Nafeh AGOURRAM
Associé

Tableau n° 1

BILAN (actif)
(modèle normal)

AFRIC INDUSTRIES S.A.		Exercice du 01/01/25 Au 31/12/25			EXERCICE PRECEDENT
ACTIF		EXERCICE			Net
		Brut	Amortissements et provisions	Net	
	IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS (A)	268.022,25	87.232,78	180.789,47	112.175,92
	. Frais préliminaires				
	. Charges à répartir sur plusieurs exercices	268.022,25	87.232,78	180.789,47	112.175,92
	. Primes de remboursement des obligations				
A	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	3.734.600,00	2.329.545,31	1.405.054,69	2.108.450,69
C	. Immobilisations en recherche et développement				
T	. Brevets, marques, droits, et valeurs similaires	234.600,00	229.545,31	5.054,69	8.450,69
I	. Fonds commercial	3.500.000,00	2.100.000,00	1.400.000,00	2.100.000,00
F	. Autres immobilisations incorporelles				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	25.519.652,18	23.866.767,47	1.652.884,71	2.031.188,94
I	. Terrains	864.115,00	470.235,00	393.880,00	412.213,34
M	. Constructions	7.362.908,43	6.987.560,54	375.347,89	438.239,20
M	. Installations techniques, matériel et outillage	12.372.302,46	12.302.850,19	69.452,27	84.626,91
O	. Matériel de transport	2.333.134,77	1.760.849,97	572.284,80	820.600,80
B	. Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	2.535.079,23	2.293.159,48	241.919,75	275.508,69
I	. Autres immobilisations corporelles	52.112,29	52.112,29		
I	. Immobilisations corporelles en cours				
S	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	21.695.936,25	45.000,00	21.650.936,25	21.650.936,25
E	. Prêts immobilisés				
	. Autres créances financières	70.896,81		70.896,81	70.896,81
	. Titres de participation	21.625.039,44	45.000,00	21.580.039,44	21.580.039,44
	. Autres titres immobilisés				
	ECARTS DE CONVERSION-ACTIF (E)				
	. Diminution des créances immobilisées				
	. Augmentation des dettes de financement				
	TOTAL I (A+B+C+D+E)	51.218.210,68	26.328.545,56	24.889.665,12	25.902.751,80
	STOCKS (F)	11.549.213,39		11.549.213,39	12.098.779,11
	. Marchandises				77.289,00
	. Matières et fournitures consommables	6.082.090,39		6.082.090,39	7.103.984,11
A	. Produits en cours	894.885,00		894.885,00	373.045,00
C	. Produits intermédiaires et produits résiduels				
T	. Produits finis	4.572.238,00		4.572.238,00	4.544.461,00
I	CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANTS (G)	12.825.732,49		12.825.732,49	12.829.949,44
F	. Fournis, débiteurs, avances et acomptes	216.914,42		216.914,42	
	. Clients et comptes rattachés	11.134.618,25		11.134.618,25	11.355.895,69
C	. Personnel	16.750,00		16.750,00	29.658,30
I	. Etat	738.882,42		738.882,42	676.833,92
R	. Comptes d'associés				
C	. Autres débiteurs	687.722,04		687.722,04	687.722,04
U	. Compte de régularisation. Actif	30.845,36		30.845,36	79.839,49
L	TITRES ET VALEURS DE PLACEMENTS (H)				
A					
N	ECARTS DE CONVERSION-ACTIF (I)	33.105,85		33.105,85	12.816,50
T	(Eléments circulants)				
	TOTAL II (F+G+H+I)	24.408.051,73		24.408.051,73	24.941.545,05
T	TRESORERIE-ACTIF				
R	. Chèques et valeurs à encaisser	1.351.773,26		1.351.773,26	665.000,48
E	. Banque, T.G. et C.C.P.	6.817.631,12		6.817.631,12	5.866.497,00
S	. Caisse, Régies d'avances et accreditifs	6.133,90		6.133,90	6.934,90
O	TOTAL III	8.175.538,28		8.175.538,28	6.538.432,38
	TOTAL GENERAL I+II+III	83.801.800,69	26.328.545,56	57.473.255,13	57.382.729,23

Tableau n° 1

BILAN (passif)
(modèle normal)

AFRIC INDUSTRIES S.A.

Exercice du 01/01/25 Au 31/12/25

	PASSIF	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
F I N A N C E M E N T P E R M A N E N T	CAPITAUX PROPRES		
	. Capital social ou personnel (1)	14.575.000,00	14.575.000,00
	. moins : actionnaires, capital souscrit non appelé		
	Capital appelé		
	dont versé		
	. Prime d'émission, de fusion, d'apport		
	. Ecart de réévaluation		
	. Réserve légale	1.839.082,75	1.839.082,75
	. Autres réserves	3.418.150,00	3.418.150,00
	. Report à nouveau (2)	21.791.210,49	18.287.443,78
	. Résultats nets en instance d'affectation (2)		
	. Résultat net de l'exercice (2)	7.530.115,56	9.916.766,71
	Total des capitaux propres (A)	49.153.558,80	48.036.443,24
	CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)		
	. Subvention d'investissement		
	. Provisions réglementées		
	DETTE DE FINANCEMENT (C)		
	. Emprunts obligataires		
	. Autres dettes de financement		
	PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)		
	. Provisions pour risques		
	. Provisions pour charges		
	ECARTS DE CONVERSION-PASSIF (E)		
	. Augmentation des créances immobilisées		
	. Diminution des dettes de financement		
	TOTAL I (A+B+C+D+E)	49.153.558,80	48.036.443,24
P A S S I F C I R C U L A N T	DETTE DU PASSIF CIRCULANT (F)	8.286.590,48	7.577.469,49
	. Fournisseurs et comptes rattachés	4.102.707,99	3.483.148,54
	. Clients créditeurs, avances et acomptes	530.660,14	
	. Personnel	362.840,31	402.074,67
	. Organismes sociaux	487.335,59	497.954,60
	. Etat	2.798.389,98	3.191.531,21
	. Comptes d'associés		
	. Autres créanciers		
	. Comptes de régularisation-passif	4.656,47	2.760,47
	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	33.105,85	1.768.816,50
T R E S O R E R I E - P A S S I F	ECARTS DE CONVERSION-PASSIF (Eléments circulants) (H)		
	TOTAL II (F+G+H)	8.319.696,33	9.346.285,99
T R E S O R E R I E - P A S S I F	TRESORERIE-PASSIF		
	. Crédits d'escompte		
	. Crédits de trésorerie		
	. Banques (soldes créditeurs)		
	TOTAL III		
	TOTAL GENERAL I+II+III	57.473.255,13	57.382.729,23

(1) capital personnel débiteur (-)

(2) Bénéficiaire(+), déficitaire(-)

Tableau n° 2

COMPTES DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes)

(modèle normal)

AFRIC INDUSTRIES S.A.

Exercice du 01/01/25 Au 31/12/25

	NATURE	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE 3=1+2	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT 4
		Propres à l'exercice 1	Concernant exercices précédents 2		
E X P L O I T A T I O N	I PRODUITS D'EXPLOITATION				
	. Ventes de marchandises(en l'état)	83.413,00		83.413,00	
	. Ventes de biens et services produits	43.868.520,16		43.868.520,16	43.110.076,58
	. Chiffre d'affaires	43.951.933,16		43.951.933,16	43.110.076,58
	. Variation de stocks de produits (+-) (1)	549.617,00		549.617,00	830.974,00
	. Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même				
	. Subventions d'exploitation				
	. Autres produits d'exploitation	416,77	103.895,36	104.312,13	54.496,26
	. Reprise d'exploitations;transferts de charges	310.936,34		310.936,34	78.792,00
	TOTAL I	44.812.903,27	103.895,36	44.916.798,63	44.074.338,84
	II CHARGES D'EXPLOITATION				
	. Achats revendus (2) de marchandises	180.174,00		180.174,00	
	. Achats consommés (2) de matières et fournitures	21.310.396,18		21.310.396,18	21.858.812,27
	. Autres charges externes	2.746.661,95	-1.340,00	2.745.321,95	3.114.903,17
	. Impôts et taxes	204.927,18		204.927,18	214.422,57
	. Charges de personnel	8.511.237,47		8.511.237,47	8.469.815,19
	. Autres charges d'exploitation	360.000,00		360.000,00	330.000,00
	. Dotations d'exploitation	454.234,68		454.234,68	499.922,01
	TOTAL II	33.767.631,46	-1.340,00	33.766.291,46	34.487.875,21
	III RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			11.150.507,17	9.586.463,63
F I N A N C I E R	IV PRODUITS FINANCIERS				
	. Produits des titres de participation et autres titres immobilisés				
	. Gains de change	25.970,26		25.970,26	47.416,10
	. Intérêts et autres produits financiers				
	. Reprises financières;transferts de charges	12.816,50		12.816,50	5.172.052,87
	TOTAL IV	38.786,76		38.786,76	5.219.468,97
	V CHARGES FINANCIERES				
	. Charges d'intérêts	32.645,74	-430,56	32.215,18	45.607,06
	. Pertes de change	183.180,91		183.180,91	108.797,83
	. Autres charges financières				
	. Dotations financières	33.105,85		33.105,85	12.816,50
	TOTAL V	248.932,50	-430,56	248.501,94	167.221,39
	VI RESULTAT FINANCIER (IV-V)			-209.715,18	5.052.247,58
	VII RESULTAT COURANT (III+VI)			10.940.791,99	14.638.711,21

1) Variation de stocks : stock final-stock initial;augmentation(+);diminution(-)

2) Achats revendus ou consommés:achats-variation de stocks.

Tableau n° 2

COMPTES DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes)

(modèle normal)

AFRIC INDUSTRIES S.A.

Exercice du 01/01/25 Au 31/12/25

		NATURE	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE 3=1+2	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT 4
			Propres à l'exercice 1	Concernant exercices précédents 2		
N O N C O U R A N T	VII	RESULTAT COURANT(reports)			10.940.791,99	14.638.711,21
	VII	PRODUITS NON COURANTS				
		. Produits de cessions d'immobilisations				
		. Subventions d'équilibre				
		. Reprises sur subventions d'investissement				
		. Autres produits non courants	2.983,47		2.983,47	4.329,81
		. Reprises non courantes;transferts de charges	1.756.000,00		1.756.000,00	205.000,00
		TOTAL VIII	1.758.983,47		1.758.983,47	209.329,81
	IX	CHARGES NON COURANTES				
		. Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées				1.340,00
		. Subventions accordées				
		. Autres charges non courantes	2.092.064,90		2.092.064,90	296.012,31
		. Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	700.000,00		700.000,00	2.456.000,00
		TOTAL IX	2.792.064,90		2.792.064,90	2.753.352,31
	X	RESULTAT NON COURANT(VIII-IX)			-1.033.081,43	-2.544.022,50
	XI	RESULTAT AVANT IMPOTS(VII+-X)			9.907.710,56	12.094.688,71
	XII	IMPOTS SUR LES RESULTATS	2.377.595,00		2.377.595,00	2.177.922,00
	XII	RESULTAT NET(XI-XII)			7.530.115,56	9.916.766,71
XIV		TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VIII)			46.714.568,86	49.503.137,62
XV		TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XII)			39.184.453,30	39.586.370,91
XVI		RESULTAT NET (total des produits-total des charges)			7.530.115,56	9.916.766,71



Aux Actionnaires de la société
AFRIC INDUSTRIES S.A.
Z.I Route de Tétouan lot 107 B.P. 368
Tanger

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER 2025 AU 31 DECEMBRE 2025**

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le Président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions conclues au cours de l'exercice :

1.1 Convention préalablement autorisée par votre conseil d'administration

1.1.1 Convention d'accompagnement conclue entre la société AFRIC INDUSTRIES et Monsieur KOUTIT MOHAMMED (*convention écrite*) :

- **Personnes concernées :**
 - Monsieur Mohammed Koutit en sa qualité d'Administrateur de la société AFRIC INDUSTRIES.
- **Nature et objet de la convention :** Mandat d'accompagnateur du nouveau Directeur Général de la société AFRIC INDUSTRIES
- **Modalités essentielles :**
 - **Date de signature :** 16 septembre 2025
 - **Durée de la convention :** Du 01.10.2025 au 31.03.2026 renouvelable une (1) fois.
 - **Rémunération :** 35 000,00 MAD nette mensuellement, hors retenue à la source (IR) pour personne physique de 15 000,00 MAD par mois.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis :**
 - Montant des charges comptabilisées par AFRIC INDUSTRIES au titre de l'exercice 2025 : 150.000 MAD.
- **Sommes décaissées en 2025 :** 150.000 MAD (105 000,00 MAD net et retenue à la source de l'IR pour 45 000,00 MAD).

2. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice :

2.1. Convention conclue entre la société AFRIC INDUSTRIES et Mr KOUTIT MOHAMMED (convention écrite)

- **Personnes concernées :**
 - Monsieur Mohammed Koutit en sa qualité d'Administrateur de la société AFRIC INDUSTRIES.
- **Nature et objet de la convention :** Mandat de Directeur Général de la société AFRIC INDUSTRIES.
- **Modalités essentielles :**
 - **Date de signature :** 11 septembre 2024
 - **Durée de la convention :** Du 16.09.2024 au 30.09.2025.
 - **Rémunération :** 63 000,00 dh net mensuel, hors retenue à la source (IR) pour personne physique de 27 000,00 dh par mois.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis :**
 - Montant des charges comptabilisées par AFRIC INDUSTRIES au titre de l'exercice 2025 : 810.000 MAD.
- **Sommes décaissées en 2025 :** 810.000 MAD (567 000,00 MAD net et retenue à la source de l'IR pour 243 000,00 MAD).

2.2. Avances consenties à la société LA ROSERAIE DE L'ATLAS S.A. et incorporées dans le capital (convention écrite) :

- **Personnes concernées :**
 - Monsieur Abdeslam El Alami en sa qualité d'Administrateur de la société AFRIC INDUSTRIES et représentant de la société HOLDING, Administrateur personne morale de la société LA ROSERAIE DE L'ATLAS.
 - La société AFRIC INDUSTRIES en sa qualité d'Administrateur personne morale de la société LA ROSERAIE DE L'ATLAS, représentée par Madame Malika El Alami, en sa qualité de Présidente du Conseil d'Administration de la société AFRIC INDUSTRIES.
- **Nature et objet de la convention :** AFRIC INDUSTRIES consent à la société LA ROSERAIE DE L'ATLAS S.A., détenue par AFRIC INDUSTRIES à hauteur de 4,06 %, des avances de trésorerie en compte courant d'associé à hauteur de MAD 5 896 394,44 ;
- **Modalités essentielles :**
 - **Date de signature :** 03 mars 2015 modifiée par avenants du 19 mai 2015 et du 28 septembre 2015.
 - **Rémunération :** Taux appliqué pour la rémunération du compte courant d'associé de 2,53% sur les 5 premiers mois de 2015, ensuite 5,40% sur les 7 derniers mois de 2016 et 4,00% pour 2017 et le 1^{er} semestre 2018.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis :**
 - Montant des produits comptabilisés par AFRIC INDUSTRIES au titre de l'exercice 2025 : Néant.
- **Sommes encaissées en 2025 :** Néant.

- **Solde de la créance d'intérêts au 31 décembre 2025** : MAD 721 382,85 TTC représentant les intérêts (Nets MAD 590 222,33 et R.A.S MAD 131 158.80) sur CCA de LRA et qui seront réglés par LRA en temps opportun.

2.3. Convention conclue avec la société INDUSTUBE S.A. absorbée par la société ALUMINIUM DU MAROC en Octobre 2024 (convention écrite) :

- **Personnes concernées :**
 - Monsieur Abdeslam EL ALAMI en sa qualité de Président Directeur Général de la société Aluminium du Maroc et Administrateur dans la société AFRIC INDUSTRIES.
 - Madame Malika El Alami en sa qualité de Présidente du Conseil d'Administration de la société AFRIC INDUSTRIES et Administrateur de la société ALUMINIUM DU MAROC.
 - Monsieur Benoit VAILLANT VALDO BENJAMIN en sa qualité de Directeur Général Délégué de la société ALUMINIUM DU MAROC et Administrateur de la société AFRIC INDUSTRIES.
 - La société ALUMINIUM DU MAROC en sa qualité d'Administrateur personne morale de la société AFRIC INDUSTRIES, représentée par Monsieur Abdeslam El Alami
- **Nature et objet de la convention** : La mise à disposition par la société INDUSTUBE S.A. d'un bureau commercial opérationnel de 32m² au profit de votre Société y compris les fournitures, équipements et autres (Eau, électricité, ADSL...) ;
- **Modalités essentielles :**
 - **Date de signature** : 1^{er} janvier 2019.
 - **Durée** : 3 ans renouvelable après par tacite reconduction
 - **Date de résiliation** : le 28 février 2025
 - **Rémunération** : Un montant forfaitaire MAD 6 000,00 hors taxes par mois, révisable tous les trois ans (augmentation de 10% à partir de janvier 2022).
- **Prestations ou produits livrés ou fournis :**
 - Montant des charges comptabilisées par AFRIC INDUSTRIES au titre de l'exercice 2025 : 13.200 MAD HT.
- **Sommes décaissés en 2025** : 15.840 MAD TTC.

2.4. Avances consenties à la société LA ROSERAIE DE L'ATLAS S.A. incorporées dans son capital (2021 et 2022) (convention écrite) :

- **Personnes concernées :**
 - Monsieur Abdeslam El Alami en sa qualité d'Administrateur de la société AFRIC INDUSTRIES et représentant de la société HOLDING, Administrateur personne morale de la société LA ROSERAIE DE L'ATLAS.
 - La société AFRIC INDUSTRIES en sa qualité d'Administrateur personne morale de la société LA ROSERAIE DE L'ATLAS, représentée par Madame Malika El Alami, en sa qualité de Présidente du Conseil d'Administration de la société AFRIC INDUSTRIES.
- **Nature et objet de la convention** : AFRIC INDUSTRIES a consenti à la société LA ROSERAIE DE L'ATLAS SA, détenue par AFRIC INDUSTRIES à hauteur de 4,06 %, des avances de trésorerie en compte courant d'associés d'un montant de MAD 811 449,91 en 2021, complété du montant de MAD 6131,09 en 2022 incorporé au capital de LA ROSERAIE DE L'ATLAS le 18.08.2023 ;

- **Modalités essentielles :**
 - **Date de signature :** 09 mars 2021.
 - **Rémunération :** Taux appliqué pour la rémunération du compte courant d'associé de 5,50%.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis :**
 - Montant des produits comptabilisés par AFRIC INDUSTRIES au titre de l'exercice 2025 : Néant.
- **Sommes encaissées en 2025 :** Néant.
- **Solde de la créance d'intérêts au 31 décembre 2025 :** MAD 119 166,31 T.T.C (MAD 20 555,05 en 2021 ; MAD 49 147,60 en 2022 et MAD 49 463,66 en 2023) représentant les intérêts (Nets MAD 97 499,71 et R.A.S. MAD 21 666,60) sur CCA de LRA et qui seront réglés par LRA en temps opportun.

Rabat et Tanger, le 24 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

BDO S.A



BDO S.A.
Audit, Tax & Advisory
City Ryad, Rue Al Maysaa, ACS, Secteur 15,
10100 - Rabat -
Téléphone : 212 5 37 63 37 02 (4 06)
Télécopie : 212 5 37 63 37 11
ICE 001529604000091

Abderrahim GRINE
Associé

A&T Auditeurs Consultants



A&T AUDITEURS CONSULTANTS
Résidence Les 4 Temps Bloc C
Avenue Abdellah Guénoun
Rue Al Yamane N° 57 - Tanger
Tel: +212 (0) 5 39 32 00 45

Nafeh AGOURRAM
Associé